



UNE ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS AUX RESSOURCES !

Les terres sont une denrée rare et doivent être préservées tant en quantité qu'en qualité! C'est un bien qui nous est prêté par les générations futures!

- En Suisse, chaque seconde, un m² de terre est perdu! Dans le monde, plus de 1'000 cas d'accaparement de terres ont été recensés entre 2000 et 2012. Ces agro-investissements ont chassé des petits paysans sur 80 millions d'hectares -la moitié de l'Europe de l'Ouest!
- Certaines pratiques agronomiques intensives altèrent la qualité des sols.
- De nouveaux modes de production, de coopération et d'accès à la terre doivent être envisagés pour favoriser l'installation de nouveaux paysans; les politiques publiques doivent y répondre!

Les semences sont à l'origine de la vie et sont garantes de la biodiversité.

Chaque année, les multinationales semencières augmentent leur mainmise sur les semences et restreignent le droit des paysans à cultiver, multiplier, échanger et commercialiser les semences. Les **semences paysannes locales** doivent être valorisées afin de cultiver la diversité dans les champs. Quant aux OGM, ils doivent être proscrits.

Les **ressources en eau** doivent être protégées, économisées et ne doivent pas être privatisées.

L'**accès au crédit** doit être favorisé; notamment pour l'agriculture paysanne qui répond le mieux aux attentes de la population.

Une **recherche publique participative** et indépendante doit être encouragée, notamment sur les semences et la génétique animale.



PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Parce que la souveraineté alimentaire touche à notre alimentation, indispensable à la vie, elle concerne l'ensemble de la population

A l'international

La Via Campesina regroupe 150 organisations paysannes dans 70 pays, représentant plus de 200 millions de paysannes et paysans, de sans terre, d'indigènes, migrants et travailleurs agricoles.

www.viacampesina.org et www.eurovia.org

En Europe, le mouvement européen pour la souveraineté alimentaire regroupe 120 organisations de la société civile. Une déclaration et un plan d'action ont été adoptés en août 2011 lors du forum Nyeleni-Europe:

www.nyelenieurope.net

En Suisse

La plateforme nationale constitue la référence! 20 organisations représentant des producteurs, des ONG, des consommateurs, des syndicats, des mouvements sociaux et des scientifiques ont co-signé des critères minimum:

www.uniterre.ch/index.php/fr/dossiers/souverainete-alimentaire

PARTICIPEZ AUX ACTIONS EN FAVEUR DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE !

17 avril: journée internationale des luttes paysannes, commémorant l'assassinat de 19 paysans en lutte pour l'accès aux terres en 1996.

10 septembre: journée internationale de lutte contre le libre-échange, commémorant le sacrifice du paysan coréen Lee lors du sommet de l'OMC à Cancun en 2003.

16 octobre: journée internationale de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire.

8 mars: journée internationale des femmes.

Uniterre publie régulièrement un bulletin électronique qui traite de l'actualité liée à la souveraineté alimentaire. Vous pouvez vous y abonner via notre site internet.

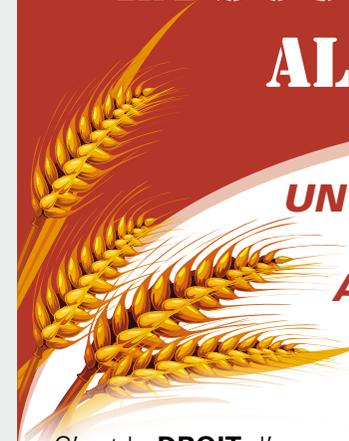
Uniterre, av. du Grammont 9, CH-1007 Lausanne, Tél. +41 21 601 74 67- info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Faire un don : ccp 17-6872-4 Banque Raiffeisen, Compte Uniterre n°28496.55, 1564 Domdidier

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

UN CONCEPT GLOBAL QUI PREND VIE AU NIVEAU LOCAL!



C'est le **DROIT** d'une population, d'une région ou d'un pays de définir sa politique agricole et alimentaire, sans le faire au détriment d'une autre région.

Ce concept a été développé en 1996 par des organisations paysannes du Sud et du Nord réunies au sein du mouvement paysan international «La Via Campesina».



La souveraineté alimentaire se présente comme la réponse la plus crédible aux crises actuelles alimentaire, climatique, énergétique et financière.

uniterre

membre de



avec le soutien de la **fédération genevoise de coopération**



www.uniterre.ch

LES ÊTRES HUMAINS AU CŒUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES !

Les droits des paysans, des paysannes, mais aussi des ouvriers-ères, des employé-e-s et des consommateurs-trices sont placés au premier plan.

Les citoyen-ne-s, co-acteurs de la souveraineté alimentaire !

- dans la réalisation de projet concrets sur le terrain renforçant les aspects de production et d'échanges alimentaires de proximité,
- dans le débat public lors de l'élaboration de constitutions et lois régionales ou nationales.



DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES LOCAUX, SAINS ET DURABLES

Des prix équitables, des salaires justes !

Une des premières priorités est de réaliser des prix qui couvrent les coûts de production pour que l'ensemble des personnes actives soient justement rémunérées: la famille paysanne comme les ouvriers-ères extra-familiaux. Ces derniers doivent bénéficier d'un contrat-type de travail national.

Une gestion stricte des quantités produites doit être effectuée pour répondre aux réels besoins des consommateurs-trices et non à un marché global.

La distribution doit réduire ses marges: les prix aux paysan-ne-s peuvent alors augmenter et ceux aux consommateurs-trices rester corrects.

Priorité à la production locale !

Un modèle d'agriculture paysanne agroécologique doit être encouragé. Elle doit intégrer les enjeux sociaux, énergétiques et climatiques.

UN MARCHÉ INTÉRIEUR RESPONSABLE ET TRANSPARENT !

L'économie régionale prime sur le commerce international :

Il faut redynamiser des filières décentralisées de production, transformation et commercialisation. Elles doivent rémunérer correctement l'ensemble des personnes qui y travaillent.

Une production de proximité forte c'est l'assurance de la création d'emplois et c'est aussi se donner les moyens:

- d'avoir une variété importante de cultures adaptées à notre climat,
- d'avoir une large palette d'animaux de rente,
- de répondre autant que possible aux besoins alimentaires du bétail par des fourrages locaux (herbe, foin, céréales, protéagineux),
- de maintenir des soutiens publics qui encouragent une agriculture multifonctionnelle et durable.

Il faut établir des conditions cadres permettant un commerce transparent et un équilibre des forces entre paysan-e-s, transformateurs et distributeurs. Ceci implique:

- la révision de la réglementation des interprofessions et l'élaboration de contrat,
- l'intégration des coûts cachés tout au long de la chaîne de valeur ajoutée.
- la mise en place d'instruments de régulation judicieux, garantissant aussi bien des marchés intérieurs que des échanges internationaux **ÉQUITABLES**.

Les consommateurs-trices directement concernés !

La souveraineté alimentaire leur garantit le droit d'être informés pleinement sur les produits qu'ils consomment, sur leur composition, leur mode et lieu de production, de transformation et de commercialisation, ainsi que sur la formation du prix.

Leur implication contribue à une alimentation saine et de qualité et à la recherche de modes de consommation plus durables.

UNE VRAIE RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE !

La souveraineté alimentaire est la même pour tous, au Nord comme au Sud, avec toutes ses composantes indissociables. Car il s'agit bien de prendre en compte l'ensemble des facteurs économiques, environnementaux, sociaux et culturels pour garantir à long terme un système agricole et alimentaire durable, de la semence à l'assiette.

Réguler le commerce: souveraineté alimentaire ne rime pas avec autarcie ou repli sur soi !

Nombre de pays ne sont pas en mesure d'être autosuffisants en denrées alimentaires. Les échanges commerciaux demeurent nécessaires; mais les règles du commerce doivent fonctionner sur d'autres bases, dans un esprit de solidarité et de complémentarité, non de concurrence:

- Les choix que nous faisons ici ne doivent pas perturber d'autres économies agricoles; et vice versa.
- Se protéger d'importations à bas prix est un droit. Chaque État doit pouvoir se prémunir d'importations agricoles arrivant à un prix inférieur aux coûts de production locaux.
- Renoncer aux subventions à l'exportation, sous toutes ses formes, est un devoir. Nos produits ne devraient pas être exportés à un prix se situant au-dessous de nos coûts de production.
- Subordonner le droit commercial international aux droits humains et notamment au droit à l'alimentation.

Les accords de libre-échange: pas de tabous !

Remettre en question les accords de libre-échange, qu'ils aient été ratifiés ou non, est un droit ! Ils ne font pas partie du droit impératif (Droits de l'Homme, de l'Enfant, etc.), mais du **droit commercial qui est renégociable**.

